Conseil des droits de l’homme

37e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Népal**

Genève, le 21 janvier 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Népal. Elle félicite le Népal pour les efforts entrepris pour la mise en œuvre des Accords de paix et de la nouvelle Constitution. Elle salue aussi la criminalisation de la torture dans la nouvelle législation nationale. La Suisse est toutefois préoccupée par le retard pris dans la mise en place d’une véritable stratégie de justice transitionnelle, répondant aux besoins des victimes et compatible avec les obligations nationales et internationales du Népal.

La Suisse souhaite ainsi faire les 4 recommandations suivantes au Népal :

1. Adopter, sur la base de consultations transparentes et inclusives, une stratégie holistique de justice transitionnelle, combinant établissement des faits, justice, réparations et garanties de non-répétition ainsi que réformes institutionnelles.
2. Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.
3. Ratifier les Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève.
4. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

Je vous remercie.